Zallemóls

Pages d'histoire de Bietlenheim

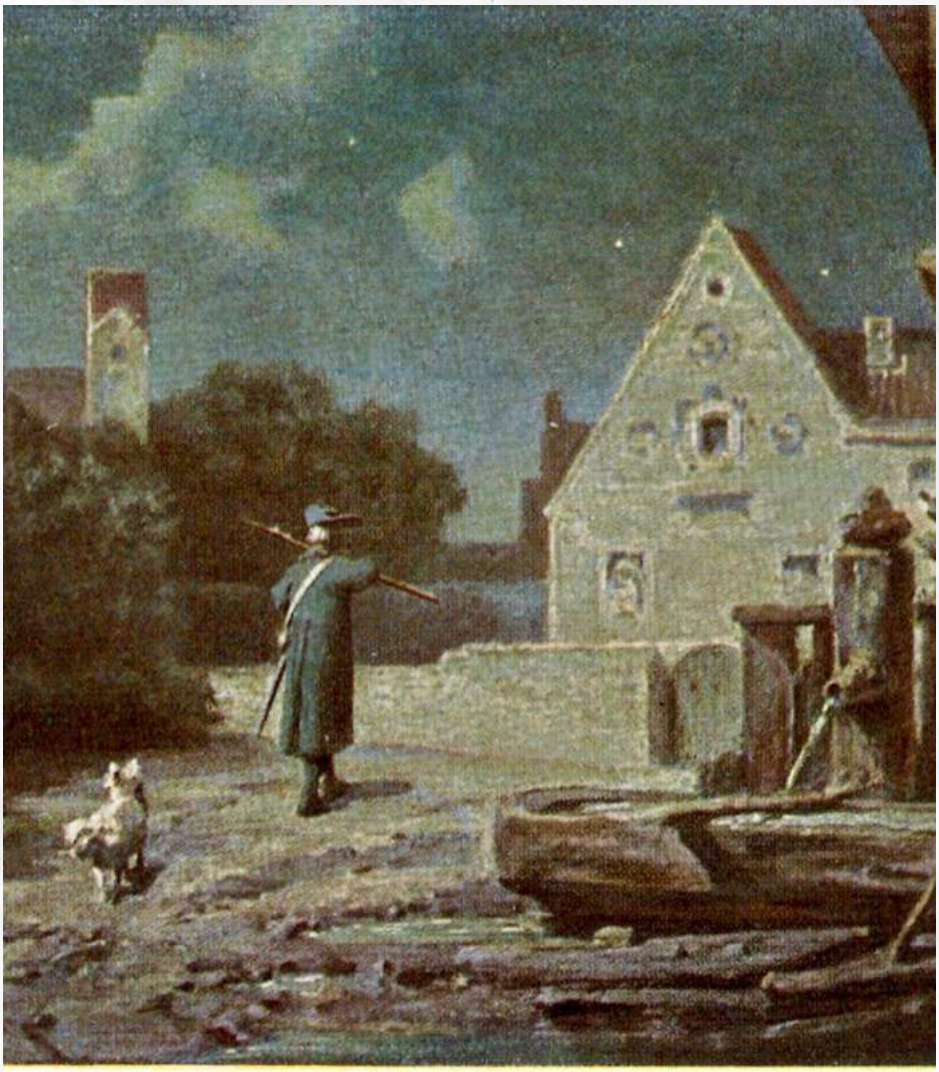

Der Nachtwächter

« Vive la France et m… à la Prusse ! »

Comment le monde entier (ou presque) découvrit le nom de Bietlenheim en 1888

Décembre 2021

En souvenir de Paul Knittel (1899-1988),
combattant de la Grande Guerre
et résistant dès 1940

Illustration de couverture :
Détail d'une carte postale du début du 20e siècle reproduisant un tableau du peintre allemand Carl Spitzweg (1808-1885), intitulé « *Der Nachtwächter* » (Le garde de nuit).
Coll. M. Knittel.

Recherches, rédaction et mise en page de
Michel Knittel
pour la Commune de Bietlenheim

Publication électronique en ligne et diffusion imprimée interdites sans l'accord écrit
de l'auteur ou de la Commune de Bietlenheim

« Vive la France et m… à la Prusse ! »
Comment le monde entier (ou presque) découvrit le nom de Bietlenheim en 1888

Michel Knittel [1]

1888, « l'année des trois empereurs »

Conclusion d'un conflit de sept mois qui avait vu la victoire de la Prusse et de ses alliés allemands sur la France dirigée par Napoléon III, le traité qui fut signé à Francfort le 10 mai 1871 vint confirmer l'annexion de l'Alsace-Moselle à l'empire allemand, annexion qui avait été actée dès le 26 février 1871 par un « traité préliminaire de paix ». C'est dans l'article 1er de ce dernier qu'il était stipulé que « La France renonce en faveur de l'Empire allemand à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'est de la frontière ci-après désignée [suivait la description de la ligne de démarcation]. L'Empire allemand possédera ces territoires à perpétuité, en toute souveraineté et propriété ».

Pendant plus de 47 ans, l'Alsace et la plus grande partie de la Moselle furent un *Reichsland*, une « terre d'empire ». Un statut signifiant qu'elles n'étaient pas un État à part entière, indépendant au sein du *Reich*, mais une propriété indivise de l'ensemble des États confédérés de l'Empire, sur laquelle l'empereur n'exerçait des droits souverains qu'en tant que représentant de celui-ci.

Cet empire allemand avait été créé tout récemment, le 18 janvier 1871, la victoire des États allemands sur la France ayant été la dernière étape ayant mené à sa naissance. Guillaume Ier, roi de Prusse depuis janvier 1861 et président depuis juillet 1867 de la Confédération des États de l'Allemagne du Nord (*Norddeutscher Bund*), fut élu à sa tête par les autres princes allemands.

Guillaume Ier, roi de Prusse à partir de 1861, fut élu empereur d'Allemagne en janvier 1871 (gravure d'époque).

[1] Domicilié à Geudertheim, de formation scientifique, passionné d'Histoire, Michel Knittel a publié depuis 35 ans près de 200 articles et une demi-douzaine d'ouvrages d'histoire locale. Il est entre autres l'auteur de deux livres consacrés à l'histoire de Geudertheim : *Geudertheim, la Mémoire du Passé* en 1987 et *Geudertheim, le grenier aux images* en 2005 (en collaboration avec Erwin Fessmann, Alfred Jung et Alain Rives).

Guillaume Ier était alors déjà âgé de 74 ans, mais il régna encore pendant de longues années comme roi de Prusse et empereur d'Allemagne. Les années passant, il se fit néanmoins vieux, connaissant des soucis cardiaques, et, à la fin des années 1880, les regards commencèrent à se tourner vers son fils, le Kronprinz (prince héritier de la couronne), Frédéric Guillaume, né en 1831. Mais Frédéric Guillaume était lui-même gravement malade. Gros fumeur, il souffrait de plus en plus d'enrouement depuis janvier 1887, ce qui amena à la découverte de nodules sur ses cordes vocales, puis d'une tumeur, un cancer étant finalement diagnostiqué au mois de mai. Il subit alors différentes opérations et, sa santé ne s'améliorant pas, il s'installa le 4 novembre 1887 à San Remo, en Italie, dans l'espoir que le climat plus doux atténue ses symptômes, et pour y être soigné par des médecins de renom. De fait, son état finit par s'améliorer momentanément, ce qui ne put cependant pas lui éviter une trachéotomie (opération de la trachée) le 9 février 1888.

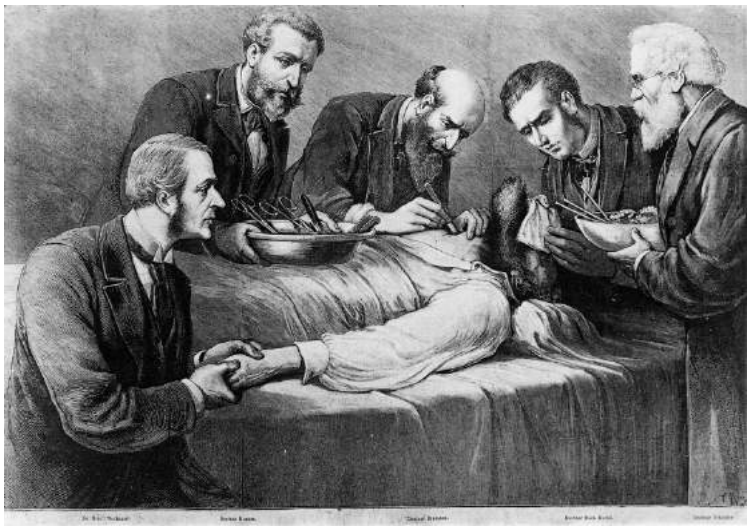

Gravure d'époque représentant la trachéotomie subie par le Kronprinz Frédéric Guillaume en février 1888. À l'époque, les opérations étaient loin de se dérouler dans des conditions d'hygiène idéales (image Wikimedia Commons).

Un mois plus tard, le 9 mars 1888, son père le vieux Kaiser décéda à 91 ans après une courte maladie. Frédéric Guillaume monta sur le trône, nouveau roi de Prusse et empereur d'Allemagne, sous le nom de Frédéric III. Mais il était toujours très malade, ne pouvant quasiment plus parler depuis sa trachéotomie, et ne régna que trois mois, décédant à son tour le 15 juin 1888. C'est son fils, également prénommé Frédéric Guillaume, alors âgé de 29 ans, qui monta sur le trône, sous le nom de Guillaume II, pour régner jusqu'en novembre 1918, à l'issue de la Grande Guerre.

L'empire allemand connut ainsi trois empereurs en cette année 1888, qui fut surnommée le *Dreikaiserjahr* (« l'année des trois empereurs »).

Des prières pour le rétablissement du Kronprinz

Courant 1887, la santé de Frédéric Guillaume préoccupait tout l'Empire, d'autant plus que l'âge de Guillaume Ier inquiétait également. La presse allemande, mais aussi internationale, française notamment, publiait très régulièrement des informations plus ou moins rassurantes sur le Kronprinz. L'inquiétude crût en particulier quand il fut envoyé en Italie, avec chaque jour un article dans les quotidiens, évoquant en particulier les nombreux médecins qui se pressaient au chevet de l'illustre malade.

Dans sa séance du 23 novembre 1887, le conseil général de Lorraine vota un texte qui fut télégraphié à l'empereur : « Le conseil présente à Sa Majesté l'Empereur l'expression des sentiments douloureux

que lui cause la maladie du prince impérial, la part qu'il prend à l'affliction de Sa Majesté et les vœux qu'il forme pour le rétablissement de l'auguste malade ». Le 25, c'est le conseil général de la Basse-Alsace qui clôtura sa session du jour par le vote d'une adresse de condoléances (sic) à l'empereur, « au sujet de la maladie du prince impérial ».

Le secours de la religion n'étant pas considéré comme inutile, le 17 novembre, le chambellan[1] du Kaiser avait même écrit au recteur du sanctuaire de Lourdes, en France :

> « Très Révérend Père Supérieur,
> Je prends la liberté de vous demander une messe, dans le sanctuaire de la Vierge miraculeuse, à l'intention de la guérison du Prince impérial d'Allemagne, Frédéric-Guillaume, que je recommande très humblement à vos saintes prières ».

Le 22 novembre, le directoire du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg, la plus haute instance protestante en Alsace-Lorraine, adressa aux pasteurs une circulaire dans laquelle il leur était prescrit, à dater du dimanche suivant, c'est-à-dire du 27 novembre, de faire suivre la prière générale de l'Église, prononcée à la fin du service divin, d'une prière spéciale pour le prince impérial « dont la grave maladie inspire les plus vives sympathies au pays tout entier ». Le 24, ce fut au tour de M. Aaron, grand rabbin du Consistoire israélite de Basse-Alsace, de faire parvenir une circulaire à tous les rabbins et administrateurs de synagogues, demandant à ce que des prières soient faites chaque samedi et les jours de la semaine, après la lecture de la Torah, pour le rétablissement du prince impérial. L'église catholique suivit le mouvement avec un peu de retard, Mgr Stumpf, évêque de Strasbourg, ne publiant que le lundi 28 novembre un message à l'attention de tous les prêtres et croyants leur demandant de prier pour le Kronprinz. À la décharge de Mgr Stumpf, son agenda était alors essentiellement occupé par les détails de son installation à la tête de l'Évêché, toute récente.

Dès le samedi 26 novembre et le dimanche 27 novembre 1887, des prières s'élevèrent ainsi dans les synagogues et églises protestantes de la région, nombre d'entre elles étant sans doute sincères, le prince héritier Frédéric Guillaume étant réputé être bien plus libéral que son père le Kaiser Guillaume Ier, ce qui suscitait certains espoirs politiques en Alsace-Moselle.

Arrestation à Bietlenheim !

Une dizaine de jours plus tard, les journaux régionaux commencèrent à faire état d'un fait divers lié à cet appel à la prière, le premier article paraissant dans le quotidien *Strassburger Post* le mardi 6 décembre :

> « Brumath, 5 décembre. Dans le courant de la semaine passée, le policier du village voisin de Bietlenheim s'est égaré à faire des commentaires moqueurs sur les prières d'intercession ordonnées par les autorités ecclésiastiques en faveur de notre prince héritier malade et d'y associer des insultes contre la personne même du prince héritier. Le scélérat a été mis en prison. Il faut souligner qu'ici, dans tous les milieux locaux, ce comportement grossier est aussi critiqué avec autant d'indignation que chez les immigrés ».[2]

Le même jour, le *Neuer Zornthal Bote*, journal cantonal édité à Brumath, se contenta d'un court entrefilet :

---

[1] Le chambellan, en allemand *Kammerherr*, était un haut fonctionnaire attaché à la personne du souverain, en charge entre autres de l'organisation des détails de sa vie quotidienne.

[2] Par « milieux locaux », il faut comprendre les Alsaciens d'origine, les « immigrés » désignant les Allemands, majoritaires dans l'administration et l'enseignement supérieur, et également nombreux dans le commerce.

« Brumath, le 5 décembre 1887. Ainsi que nous l'avons appris, l'employé communal [*Gemeindediener*] de Bietlenheim a été arrêté pour outrage envers le prince héritier allemand et incarcéré à la prison cantonale ».

Neuer

Zornthal-Bote

Wochen- & Anzeigeblatt für den Landkreis Straßburg.

Erscheint Dienstag, Donnerstag u. Samstag. Vierteljährlicher Abonnementspreis Mk. 1 frei in's Haus geliefert, durch die Post bezogen Mk. 1.15.

Druck und Verlag von Rich. Leuthner in Brumath. Verantwortlicher Redakteur R. Leuthner, Redaktion und Expedition Hauptstraße Nr. 101

Inserate pro Zeile 12 Pfennig. Bei Wiederholungen entsprechender Rabatt. — Sämmtliche Annoncen-Bureau nehmen Aufträge entgegen.

№ 141. Brumath, Dienstag, den 6. Dezember 1887. III. Jahrg.

Bestellungen

auf unser Blatt für den Monat Dezember können bei jeder Postanstalt oder Postboten gemacht werden, außerdem noch in der Expedition oder beim Blattträger.

Tages-Neuigkeiten.

Brumath, den 5. Dez. 1887.

* Wie wir hören, ist der Gemeindediener von Bietlenheim wegen Beleidigung des deutschen Kronprinzen verhaftet und ins hiesige Amtsgefängniß eingeliefert worden.

* Es mehrt sich die Anzahl der Aerzte, welche der Meinung sind, daß der Kropfing gar nicht am Krebs leidet. Vorgestern, Mittags 12 Uhr, dampfte das aus den Kreuzer-

Schiffe abgegeben. Der Kronprinz, der vorzüglich aussah, schien sehr erfreut durch die Ueberraschung, die Prinz Heinrich seinem bereitet hatte. Alle anwesenden Fremden die Einwohner von San Remo gaben Tücherschwenken ihre Freude kund.

Dem Kronprinzen geht es von 2 Tag besser, und man hofft bei der fr Konstitution desselben auf eine günstige bung.

* Durch eine mit Zustimmung Bundesrath auf Grund des Gesetzes, bet die Anwendung abgeänderter landesgesetzlicher 1887, und die Novellen zum Re amtengesetz, welche bekanntlich die Pe verhältnisse günstiger gestalten, auch a Beamten und öffentlichen Lehrer des landes anwendbar erklärt worden. Der Lan- desausschuß brauchte bei Erlassung dieser Ver- ordnung nicht gehört zu werden. Ebenso bessert nicht nur die Pensionsbezüge erheblich,

* Bürgermeister Back in Straßburg ist zum Präsidenten des Staatsrathes ernannt worden.

Weißenburg, 2. Dez. Mit Anfang nächsten Jahres wird die Industrieschule unter Fräulein Jäger wieder eröffnet werden. Der

Page de titre du *Neuer Zornthal-Bote* du 6 décembre 1887 avec quatre lignes (encadré) informant de l'arrestation du *Gemeindediener* (employé communal) de Bietlenheim (Bibl. Nat. et Universitaire de Strasbourg).

D'autres journaux alsaciens se firent également l'écho de l'incident, mais toujours en termes mesurés (la presse était étroitement surveillée par le gouvernement allemand), même *L'Express* de Mulhouse, journal publié en français (les citations précédentes sont traduites de l'allemand), dans lequel on put lire le 10 décembre :

> « Bietlenheim. – L'agent de police de ce village, ayant fait publiquement des observations peu respectueuses sur les prières ordonnées par les autorités ecclésiastiques pour l'amélioration de la santé du prince impérial d'Allemagne, ainsi que sur la personne du prince, a été arrêté et écroué à la prison de Brumath ».

Rapidement, cette petite affaire purement locale fit le tour des journaux français qui y consacrèrent quelques lignes, parmi lesquels certains des plus grands titres parisiens, toujours attentifs à ce qui se passait en Alsace-Lorraine, en particulier à tout ce qui pouvait illustrer les sentiments anti-allemands dans les « provinces perdues » et en parallèle la « main de fer prussienne » sur le *Reichsland*. L'information fut entre autres publiée le 8 décembre par *Le Temps*, le 9 par *L'Intransigeant* et le 10 par *Le Petit Parisien*.

De tels incidents, suivis d'arrestations et de condamnations à la prison, n'étaient pas rares à l'époque. Ainsi, quelques jours à peine après cette affaire, le 22 décembre, dans ses brefs comptes-rendus du tribunal judiciaire de Strasbourg, le *Neuer Zornthal Bote* citait le cas du cultivateur Martin Schuler de Haguenau qui, le 30 octobre, pris de boisson à l'auberge « Zum Tannenfels », avait soudain crié « Vive la France ! ». Le gérant lui ayant demandé de se calmer, Schuler avait repris « Vive la France, m… à la Prusse ! ». Accusé d'avoir poussé en public un appel à la révolte (« *wegen öffentlicher Aufstossens aufrührerischer Rufe* »), il fut condamné - en tenant compte de son état d'ébriété - à 4 mois de prison et 16 Marks d'amende[1]. Était également mentionné dans le même article Anton Burkard, un journalier de Wingersheim, condamné de son côté à 4 mois de prison, mais sans amende, pour « lèse-majesté » (*Majestätsbeleidigung*).

[1] À titre de comparaison, un numéro du *Neuer Zornthal Bote* coûtait alors 12 Pfennig. 16 Marks de l'époque sont à peu près équivalents à 115 € actuels.

Gendarmes allemands, à cheval et à pied. Extrait d'un dessin de Richard Knötel (coll. M. Knittel). L'insolent « policier » de Bietlenheim fut sans doute arrêté par les gendarmes de Brumath.

Ces arrestations et poursuites n'étaient pas le fruit du hasard, mais bien celui d'une politique organisée. Rapidement après l'Annexion, l'administration impériale avait en effet mis en place une surveillance étroite, les commissaires de police et les gendarmes collectant des informations sur les sentiments politiques des Alsaciens-Lorrains et leur hostilité éventuelle à l'égard du Reich. Des « listes noires » de personnes jugées comme suspectes, susceptibles d'être internées voire exilées en Allemagne en cas de nouvelle guerre franco-allemande, furent même dressées.[1]

Un « policier » qui avait de qui tenir

Pourquoi cet incident concernant Bietlenheim fut-il évoqué jusque dans la presse française ? Sans doute en raison du fait que la personne concernée était un « policier », ce qui rendait le « crime » choquant pour les Allemands et n'était pas sans ironie pour les Français. Mais en fait, point de policier : l'employé communal impertinent de Bietlenheim était simplement appariteur et garde de nuit (en allemand *Nachtwächter* et à Bietlenheim en alsacien *Wachter* : voir la seconde partie de cet article, p. 21).

Ce garde de nuit qui n'aimait pas les Allemands se nommait Christian Knittel[2]. Il était alors âgé de 74 ans, ce qui ne doit pas étonner, car cette fonction était souvent occupée par des habitants qui n'étaient plus dans la vie active, aux champs toute la journée. Il était né en 1813 à Bietlenheim et y avait épousé en 1841 Christine Schley, née en 1816 à Geudertheim. Dans les années 1840, il est tout d'abord mentionné comme étant tisserand (métier qu'exerce alors également son père), ainsi que journalier (ouvrier agricole), seul métier indiqué le concernant pendant les années 1860. Il devint garde de nuit dans les années 1870, au plus tard en 1880.

Qu'avait-il dit de si répréhensible pour qu'il soit ainsi accusé de lèse-majesté à l'égard du Kronprinz ? Les journaux ne permettent pas de le dire précisément. Vu l'état de santé du prince, on peut cependant supposer que Christian Knittel avait dû dire en public quelque chose du genre « S'il meurt, cela ne sera pas une grande perte, ça fera toujours un Prussien de moins ! », ajoutant peut-être, exclamation alors en vogue chez beaucoup, « M… à la Prusse ! ». Quoi qu'il en soit, ses paroles vinrent de toute évidence aux oreilles de la gendarmerie allemande ou de l'administration du *Reichsland*.

Très nombreux étaient les Alsaciens-Lorrains à ne pas aimer les Allemands en général et les Prussiens en particulier, ces derniers occupant les postes-clés de l'administration, et la plupart des gendarmes - symboles mêmes de cette « main de fer » de l'Allemagne sur la région, comme le célèbre caricaturiste Hansi le montre bien dans ses dessins - étant d'ailleurs prussiens.

Mais en se penchant sur l'environnement familial de Christian Knittel (voir tableau généalogique en page suivante), on comprend rapidement pourquoi le *Wachter* de Bietlenheim devait être particulièrement francophile…

---

[1] Voir l'article de Gérald Sawicki, « Proscrits, internés et exilés : le cas des Alsaciens-Lorrains prisonniers politiques dans l'empire allemand (1914-1918) », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2017/1 (N° 265), pp. 7-20. Consultable en ligne : https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2017-1-page-7.htm

[2] Chrétien pour l'état-civil français. Mais ainsi que le montre sa signature, c'est bien sous la forme Christian qu'il était connu au quotidien.

Les militaires de la branche de Bietlenheim de la famille Knittel
Généalogie simplifiée

* = naissance ∞ = mariage † = décès
G. = Geudertheim B. = Bietlenheim

Lorenz (Laurent) KNITTEL
Journalier, *Rosshirt*, *Gänshirt*, *Nachtwächter* à G.
* 1724 G. † 1795 B. ∞ 1758 G. Salomé VOELKEL

- Jacques KNITTEL
  Capitaine au 17e Dragons
  * 1758 G.
  † 1833 Pont-à-Mousson (54)
  ∞ 1803 Pont-à-Mousson (54) Jeanne Charlotte PICHON
- Georges KNITTEL
  Soldat de la 50e demi-brigade d'infanterie
  * 1763 G.
  † 1829 B.
  ∞1 1797 G. Dorothée BAUER
  ∞2 1801 G. Rosine WOLFF
- Marie Salomé KNITTEL
  * 1766 G.
  † 1852 Brumath
  ∞ 1793 B. Jean Georges CONRAD
- Thibaud KNITTEL
  Cavalier au 17e Dragons
  Tisserand, garde-champêtre
  * 1772 G.
  † 1862 B.
  ∞ 1803 B. Eve Catherine CONRAD
  - Michel KNITTEL
    Musicien au 12e régiment d'infanterie légère
    * 1805 B.
    † 1882 Strasbourg
    ∞1 1840 Verdun Denise Augustine PETIT
    ∞2 1856 Strasbourg Catherine BATT
    - Vincent Narcisse KNITTEL
      Sous-officier du Génie
      * 1840 Verdun
      † 1914 Ménil-de-Senones (88)
      ∞ 1870 Ménil-de-Senones Catherine ETIENNE
      - Ernest Paul KNITTEL
        Lieutenant au 44e RI
        * 1873 La-Petite-Raon (88)
        † 1918 Aure (08)
        ∞ 1898 Senones (88) Maria Irma COLIN
        - Paul KNITTEL
          Engagé volontaire en 1916 à 17 ans au 44e RI. Sergent-fourrier du 69e RI en 1918. Membre du réseau de résistance Mithridate de 1940 à 1945.
          * 1899 Senones (88)
          † 1988 Villers-Allerand (51)
          ∞ 1920 Nancy Germaine CABOS
  - Jacques KNITTEL
    Tisserand
    * 1811 B.
    † 1879 B.
    ∞ 1837 B. Anne HEITZ
    - Georges KNITTEL
      Cultivateur, *Nachtwächter*
      * 1838 B.
      † 1911 B
      ∞ 1873 B. Eve BECKER
  - **Christian KNITTEL**
    Tisserand, journalier, *Nachtwächter*
    * 1813 B.
    † 1896 B.
    ∞ 1841 B. Christine SCHLEY
  - Georges KNITTEL
    Caporal au 70e régiment d'infanterie de ligne
    * 1827 B.
    † 1851 Lyon
- Michel KNITTEL
  Maréchal des logis au 17e Dragons
  * 1777 G.
  † ??

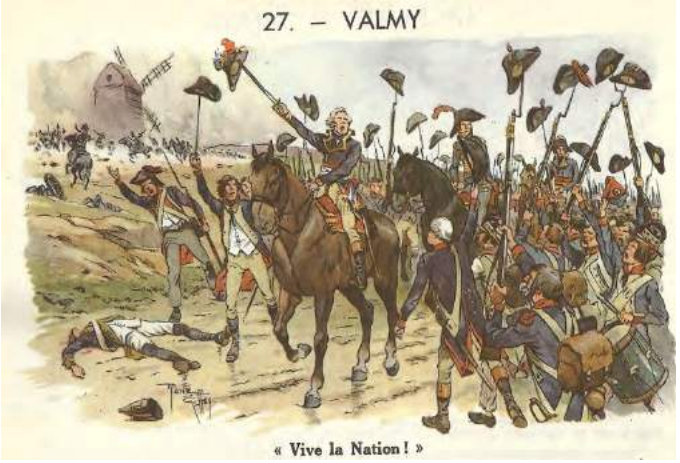

La famille Knittel est une des plus anciennes de Geudertheim, où elle est arrivée dans les années 1660, venant de Pfaffenhoffen et avant cela du Palatinat rhénan. Parmi ses nombreuses branches - outre celle à qui fut donné le *Hofname* (surnom de ferme familiale) de '*s Lipse* (à laquelle appartiennent l'auteur de ces lignes, ainsi que Philippe Knittel père et fils, qui furent maires de Geudertheim à la suite l'un de l'autre de 1929 à 1969, avec juste une interruption durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi Marie Knittel, mère de l'ancien maire de Bietlenheim Georges Gangloff) - une lignée s'installa à Bietlenheim au début du 19e siècle, avec le père du *Nachtwächter* Christian Knittel, prénommé Thibaud (Diebold en allemand).

Ce Thibaud Knittel, né en 1772 à Geudertheim, se maria en effet en juin 1803 à Bietlenheim avec Eve Catherine Conrad qui y était née, fille de Jean-Georges Conrad et de Marguerite Bilger.

Son père Lorenz (Laurent) Knittel, né en 1724 à Geudertheim, y fut non seulement journalier, mais aussi gardien du troupeau communal de chevaux (*Rosshirt*), de celui des oies (*Gänshirt*) et garde de nuit (*Nachtwächter*). Devenu veuf (son épouse Salomé Voelkel était décédée à Geudertheim en décembre 1793), Lorenz Knittel s'était installé à Bietlenheim chez son gendre Jean Georges Conrad, chez qui il mourut en janvier 1795.[1]

Via quatre de ses fils, tous nés à Geudertheim et entrés dans la carrière militaire à l'occasion des tourments des guerres de la Révolution et de l'empire napoléonien, Lorenz Knittel est à l'origine d'une branche de la famille qui s'est distinguée par un grand nombre d'individus qui furent au service de la France au fil de plusieurs générations.

Le premier de ces fils fut Jacques Knittel, né en 1758, qui devint capitaine du 17e régiment de dragons dès 1803 au moins. Michel Knittel, le deuxième, né en 1777, était en 1803 maréchal des logis (sergent) au même régiment. Georges Knittel, le troisième, né en 1763, était en 1797 soldat de la 50e demi-brigade d'infanterie, année où il rentra à Geudertheim pour s'y marier.

Le quatrième fils, Thibaud Knittel, né en 1772, le père de « notre » Christian, était entré en 1791 au 17e régiment de dragons où son frère Jacques était capitaine et son frère Michel maréchal des logis. Thibaud fit toutes les campagnes d'août 1791 à 1802 au sein de ce régiment, qui s'illustra entre autres lors de la fameuse bataille de Valmy, le 20 septembre 1792.

Avec le 14e régiment de dragons, le 17e régiment formait la 4e brigade de la 1re division de l'armée du Centre, brigade placée sous le commandement d'un jeune prince de sang royal de 19 ans, acquis aux idées de la Révolution : Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, qui sera roi des Français en 1830 sous le nom de Louis-Philippe Ier. Il était colonel commandant du 14e Dragons, et son frère, Antoine d'Orléans, duc de Montpensier, alors âgé de 17 ans, était son aide de camp, avec le grade de sous-lieutenant.

En 1799, un autre (très) jeune homme était entré comme sous-lieutenant dans ce même 17e Dragons, âgé lui d'à peine… 13 ans. Un âge qui ne doit pas étonner non plus, car d'une part il appartenait à une famille noble et d'autre part il était fils de général. Ce sous-lieutenant, qui côtoya ainsi Thibaud, Jacques et Michel Knittel, se nommait François Joseph de Schauenburg et était le fils du général Alexis Balthasar de Schauenburg, qui avait acheté à Geudertheim en avril 1798 le manoir des von Weitersheim (actuelle propriété Schwarz, 34 rue du Général de Gaulle) et en février 1799 le château des von Falkenhayn (actuelle propriété Lutz, 13 rue du Moulin). François-Joseph de Schauenburg mourut le 10 juin 1807 à la bataille d'Heilsberg, en Prusse orientale (aujourd'hui Lidzbark Warmiński

[1] Ce Jean-Georges Conrad, gendre de Lorenz Knittel, dont il avait épousé en janvier 1793 une fille prénommée Marie Salomé, ne doit pas être confondu avec le beau-père de Thibaud Knittel, époux de Marguerite Bilger.

« Le duc de Chartres (futur roi Louis Philippe) et son frère le duc de Montpensier rendant compte de la bataille de Valmy au maréchal de Rochambeau, prés du moulin de Saint-Sauve (20 septembre 1792) ». Huile sur toile peinte en 1847 par Eloi-Firmin Féron (1802 - 1876) (image Wikimedia Commons). En uniforme de dragons sur la gauche (voir détail), casqués, le duc de Chartres est à pied et le duc de Montpensier à cheval, L'artiste a cependant commis une légère erreur en reproduisant l'uniforme de dragon porté par les deux frères. Les tenues du 14e et du 17e Dragons étaient en effet identiques, mais à un détail près : le sens des grandes poches à l'arrière de l'habit-veste (marquées par trois gros boutons). Elles sont ici verticales, ce qui correspond au 17e régiment, alors que les poches du 14e, auquel appartenaient les deux jeunes princes, étaient horizontales. Avec pour seule différence les épaulettes (qui changeaient selon le grade), ce tableau montre donc très exactement l'uniforme du 17e Dragons porté par les trois frères Jacques, Michel et Thibaud Knittel de Bietlenheim.

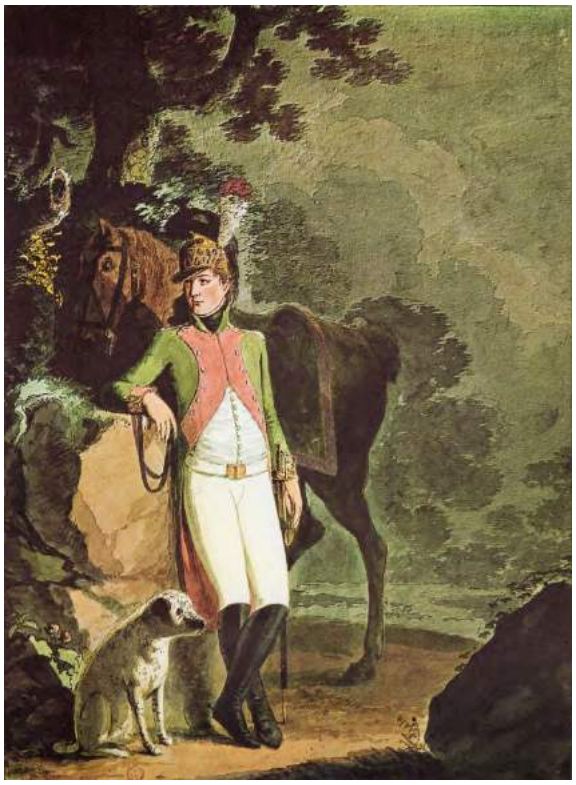

François-Joseph de Schauenburg en uniforme de sous-lieutenant du 17e régiment de dragons. Tableau à la plume et à l'aquarelle, non signé, mais réalisé par le peintre strasbourgeois Benjamin Zix (1772-1811), qui résida en 1799-1800 au château du général de Schauenburg à Geudertheim, réalisant plusieurs tableaux du village (reproduction imprimée, coll. M. Knittel). La couleur de l'habit-veste n'est pas exacte (vieillissement de la peinture ?), car si les revers et les retroussis étaient effectivement rose foncé, la couleur principale du vêtement était un vert sombre, dit justement « vert dragon », comme représenté sur le tableau de Féron ci-dessus.

en Pologne), à 21 ans seulement. C'est en sa mémoire que le général de Schauenburg fit alors construire à Geudertheim une chapelle dans le *Wîrgàrta* (Weyergarten, rue du Chevreuil), où François Joseph de Schauenburg fut inhumé, puis d'autres membres de la famille dont le général lui-même. Cette chapelle funéraire des Schauenburg fut transformée en crypte souterraine en 1899/1900, lorsque l'église catholique fut construite par-dessus.

C'est peu de temps après son retour de l'armée que Thibaud épousa à Bietlenheim Eve Catherine Conrad, en 1803. Il devint alors tisserand, comme mentionné plus haut, et également garde champêtre à partir du milieu des années 1840, poste qu'il occupa jusqu'au début des années 1850. Décédé à 90 ans en 1862, il eut encore la fierté d'être décoré en 1852 de la médaille de Sainte-Hélène, instituée cette année-là par Napoléon III pour les « compagnons de gloire (de Napoléon Ier) dans les campagnes de 1792 à 1815 » qui vivaient encore.

La fibre militaire de cette branche ne s'arrêta cependant pas à Thibaud Knittel et à ses trois frères. Si notre Christian Knittel, son fils, le *Wachter* de Bietlenheim en 1887, né en 1813, ne fut pas militaire de carrière, ce ne fut pas le cas de deux de ses frères, prénommés Michel et Georges comme deux de ses oncles.

La médaille de Sainte-Hélène fut attribuée à Thibaud Knittel en 1852, comme à tous les anciens soldats de l'armée de Napoléon Ier qui vivaient encore à l'époque (photo NBK via Wikimedia Commons).

Michel était son aîné, car né en 1805 à Bietlenheim. Entré dans l'armée en 1828, il était en 1840 musicien au 12e régiment d'infanterie légère, entre autres en garnison à Verdun (en 1840) puis à Marseille (1854). Il fut mis en pension en 1856 alors qu'il était soldat au 70e régiment d'infanterie de ligne. Marié en 1840 à Verdun avec Denise Auguste Petit, décédée à Marseille en 1854, il se remaria en 1856 à Strasbourg avec Catherine Batt de Niederhausbergen. Décoré de la médaille militaire en 1853, habitant après 1856 au 3 rue du Maroquin à Strasbourg, devenu marchand d'articles en bois, il mourut à 77 ans le 8 août 1882 à Strasbourg, à la clinique des diaconesses (2 rue Sainte-Elisabeth). Sa femme Catherine était décédée quelques semaines plus tôt, le 25 juin.

Le fils de ce Michel, Vincent Narcisse, né en 1840 à Verdun, fut sous-officier dans le Génie, décoré de la médaille militaire pour 24 ans de services en 1892, alors qu'il était « portier consigne de 1re classe au fort de Liouville » (un des forts de la ceinture de Verdun). Un portier-consigne était un sous-officier chargé de la surveillance des entrées d'une place-forte militaire. Il fut mis en pension en mars 1894 après 25 ans et 9 mois de services, ce qui signifie qu'il serait entré dans l'armée en 1868. Il est néanmoins indiqué comme étant garde-forestier en 1870 et 1873. Selon son petit-fils Paul Knittel (voir ci-dessous), il aurait participé à l'expédition du Mexique (1861-1867 : a priori durant son service militaire, avant son engagement, vu les dates), à la guerre franco-allemande de 1870-1871 puis, dans les années 1880, aux campagnes du Tonkin, de Madagascar et d'Algérie.

Vincent Narcisse Knittel mourut le 21 décembre 1914 à son domicile de Ménil-de-Senones (Vosges), assassiné à coups de baïonnettes dans son lit par des soldats allemands face auxquels il s'était sans le moindre doute rebellé, vu ses états de service. Son épouse Catherine, née Etienne, fut elle-même gravement blessée, victime de coups de crosse en défendant son mari. Leur fils, Ernest Paul, né en 1873 à La-Petite-Raon (Vosges), engagé volontaire à 17 ans en 1890, combattit durant la Grande Guerre. Plusieurs fois blessé, cité trois fois à l'ordre de la division ou du corps d'armée, chevalier de la légion d'Honneur en 1917, il est mort le 28 septembre 1918, « tué à l'ennemi » dans les Ardennes, alors qu'il était lieutenant au 44e régiment d'Infanterie. Paul, le fils d'Ernest Paul, né

en 1899 à Senones, dont nous avons encore eu le plaisir de faire la connaissance alors qu'il vivait à Reims à la fin des années 1970, s'engagea volontairement en 1916 (en trichant sur son âge), terminant la Grande Guerre avec le grade de sergent-chef, grand blessé de guerre, ayant été victime des gaz en Belgique en mai 1918. Il fut résistant durant la Seconde Guerre mondiale, membre du réseau de renseignement franco-britannique Mithridate, un des plus importants de la guerre.

Un autre frère de notre *Wachter*, Georges Knittel, bien plus jeune que lui puisque né à Bietlenheim en 1827, mourut en juillet 1851 à 24 ans à l'hôpital militaire de Lyon, alors qu'il était caporal au 7e régiment d'infanterie de ligne.

Avec entre autres un père, trois oncles, deux frères et un neveu militaires français, Christian Knittel avait donc dû tout particulièrement souffrir de l'annexion de l'Alsace en 1871, et on peut légitimement supposer qu'il n'aimait pas beaucoup les « Prussiens ». Comment les apprécier alors que son père les avait battus à Valmy en 1792, aux côtés d'un fils du général de Schauenburg et sous les ordres du futur roi Louis-Philippe !

Les anciens soldats de Napoléon, comme Thibaud Knittel à Bietlenheim, participèrent beaucoup à renforcer l'attachement des Alsaciens à la France. « Le vieux grognard racontant ses épopées », aquarelle de Nicolas-Toussaint Charlet (1792-1845). (Image Wikimedia Commons).

Un appel de la condamnation devant la plus haute instance judiciaire du *Reich*

Après son emprisonnement immédiat à la prison de Brumath, Christian Knittel fut vraisemblablement présenté devant la *Strafkammer* du *Landgericht* de Strasbourg (chambre criminelle du Tribunal de Grande instance), comme le furent quelques jours après lui Martin Schuler et Anton Burkard. Poursuivi par l'administration impériale pour « injures envers un membre de la maison souveraine d'Alsace-Lorraine », le tribunal n'admit cependant pas ce chef d'accusation, pour la raison que la famille des Hohenzollern, à laquelle appartenaient le Kaiser et son fils le Kronprinz, n'était pas la famille souveraine de l'Alsace-Lorraine. Il ne fut condamné à une peine d'emprisonnement (dont nous n'avons pas retrouvé mention de la durée) que pour « trouble à l'ordre public » (*grober Unfug*). La raison précise était la suivante, comme on put le lire entre autres en 1888 dans la *Revue Alsacienne* :

> « Il n'y a pas d'union personnelle entre la province [le *Reichsland*] et la famille impériale d'Allemagne. L'Alsace-Lorraine a été réunie à l'empire allemand, et c'est la collectivité des États formant l'Empire qui est le véritable souverain de la province. L'Empereur n'est que le représentant ou, si l'on veut, le fondé de pouvoirs de cette collectivité, de ce souverain. En

offensant l'Empereur ou un membre de sa famille, on n'offense donc pas le souverain de l'Alsace ou un membre de sa famille ».

On relèvera ici que ce *Landgericht* ne se trouvait pas à l'emplacement de l'actuel tribunal de Strasbourg, rue du Fossé-des-Treize, face au quai Finkmatt (à côté de l'église Saint-Pierre-le-Jeune). Le tribunal en fonction de nos jours ne fut en effet construit qu'à partir de 1895, pour réunir sous un même toit l'*Amtsgericht* (tribunal de Première instance), qui était installé dans l'ancienne gare de Strasbourg (à l'emplacement de l'actuel centre commercial des Halles, quai Kléber) et le *Landgericht*, installé 11 rue de la Nuée bleue.

Ce bâtiment du *Landgericht* avait été construit en 1871-1872 à la place de celui, détruit lors des bombardements allemands d'août-septembre 1870, qui abritait depuis la révolution de 1789 le tribunal de Strasbourg après avoir été l'hôtel du gouverneur militaire de la ville. Lorsque le palais de justice déménagea quai Finkmatt, le bâtiment abrita le commissariat central, jusqu'en 2002.

Le palais du *Landgericht*, 11 rue de la Nuée bleue, tribunal devant lequel Christian Knittel fut condamné fin 1887 (photo Numistral, Bibl. Nationale et Universitaire de Strasbourg).

La décision du *Landgericht* de ne pas retenir le crime d'injures envers le souverain déplut au ministère public, qui la contesta, demandant la révision de ce jugement. Pour rappel, le « ministère public » (en allemand *Staatsanwaltschaft*), appelé aussi le Parquet, ce sont les magistrats représentant l'État, placés sous l'autorité du ministère de la Justice. Le ministère public fait ainsi partie du pouvoir exécutif. Son rôle est de requérir l'application de la loi et de conduire l'action pénale au nom des intérêts de la société.

Révision du jugement, cela signifie appel de celui-ci devant la plus haute instance judiciaire de l'empire allemand, le *Reichsgericht* de Leipzig, via son *Erster Strafsenat* (première chambre pénale). La procédure nécessitant plusieurs semaines, l'examen du recours ne fut programmé que le jeudi 19 avril 1888, la décision devant être rendue le jeudi suivant, 26 avril.

Entre-temps, le vieux Kaiser Guillaume Ier était décédé comme évoqué plus haut, et son fils le Kronprinz Frédéric Guillaume était monté sur le trône sous le nom de Frédéric III, ce qui n'éteignit pas, bien sûr, les poursuites. « L'affaire du policier de Bietlenheim » réapparut ainsi dans la presse à l'annonce du délibéré prochain du *Reichsgericht*, dès le 21 avril 1888 dans le *Strassburger Post*, puis dans de nombreux autres quotidiens allemands nationaux ou régionaux. Tous ces journaux rappelèrent en quelques lignes l'origine de l'arrestation de Christian Knittel, son acquittement par le tribunal de Strasbourg du chef d'injures envers un membre de la maison souveraine d'Alsace-Lorraine, et enfin l'appel qu'avait fait le ministère public de cette décision.

Durant les débats, le ministère public tenta d'apporter de manière très détaillée la preuve que le Kaiser, puisqu'il exerçait réellement des droits souverains dans le *Reich*, était bien le souverain de l'Alsace-Lorraine. Mais dans son arrêt de décision finale, rendu avec un peu d'avance le mercredi 25 avril, le *Reichsgericht* n'accepta pas les arguments présentés, rejetant la demande de révision du procureur général représentant l'État (*Staatsanwalt*). Dans les motifs de cet arrêt, il était précisé :

> « Lorsque le Code pénal [*Strafgesetzbuch*] parle [§ 97] d'outrage au souverain et à sa famille, il a à l'esprit les souverains [*Landesherrn*] de la Confédération qui détiennent le pouvoir souverain dans les différents États de l'empire au moment de la formation de l'Empire. L'Empereur ne peut donc pas être considéré comme le souverain de l'Alsace-Lorraine. L'Empire allemand est souverain en Alsace-Lorraine, et lorsqu'il est dit, dans la loi introduisant la constitution dans le *Reichsland* [loi du 9 juin 1871, § 3], que l'Empereur exerce le pouvoir d'État, cela signifie seulement qu'il l'exerce au nom et en représentation de l'Empire, et non pas que le pouvoir souverain [*souveraine Gewalt*] exercé par un souverain allemand [*die ein deutscher Landesherr ausübt*] lui est ainsi transféré ».

Christian Knittel fut ainsi définitivement acquitté du chef d'accusation « d'injures envers un membre de la maison souveraine d'Alsace-Lorraine », étant donné que le *Reichsland* n'était pas une monarchie et n'avait donc pas de souverain au sens strict !

Le bâtiment du *Reichsgericht* à Leipzig. Dessin paru en 1879 dans la revue *Die Gartenlaube*.

Dès que cet arrêt fut rendu, l'information parut de façon plus ou moins détaillée dans la presse alsacienne et allemande, nationale et régionale (*Strassburger Post*, *Leipziger Tageblatt und Anzeiger*, *Dresdner Nachrichten*, *Magdeburger Zeitung*, *Sächsischer Landes-Anzeiger*, *Bonner Zeitung*, *Badischer Beobachter*, *Freiburger Zeitung*…) : « le Kaiser n'est pas le monarque souverain de l'Alsace-Lorraine » et le *Reichsland* n'est donc pas son fief personnel ! Le *Neuer Zornthal Bote*, le journal local du canton de Brumath, resta de son côté assez laconique, se contentant d'écrire :

> « Dans l'affaire pénale concernant l'outrage à l'Empereur commis par le sergent de police Knittel, le tribunal impérial a confirmé aujourd'hui la position du tribunal de Grande instance de Strasbourg selon laquelle l'Empereur n'est pas le souverain d'Alsace-Lorraine, et a donc rejeté le pourvoi du ministère public contre le jugement d'acquittement rendu par le tribunal de Grande instance ».

Les grands quotidiens de Paris et de province firent état à leur tour de ce jugement à partir du 28 avril et pendant plusieurs semaines jusque mi-juin 1888 encore : *Le Journal des Débats Politiques et Littéraires*, *L'Univers*, *Le Temps Le Parisien*, *La République Française*, *La France*, *La Cocarde*, *Le Lorrain* (quotidien francophone de Metz), *Le Petit Clermontois*, etc.

L'information parut également en Suisse, par exemple dans le grand quotidien *La Tribune de Genève* et elle franchit même l'Atlantique, étant publiée le 21 mai 1888 dans le *Illinois Staats-Zeitung*, un journal germanophone américain (il y avait aux USA beaucoup de personnes d'origine allemande, autrichienne, suisse ou même alsacienne).

Pour les journaux français, cette « affaire de Bietlenheim » fut une nouvelle occasion pour dévaloriser et critiquer l'ennemi allemand, et de souligner la poigne avec laquelle il administrait l'Alsace-Lorraine. Le compte-rendu du jugement de Leipzig publié le 1er mai par *Le Petit Clermontois* concernant cette condamnation de Christian Knittel, certes excessive car il n'avait fait que simplement tenir en public des propos offensants à l'égard du Kronprinz, fut ainsi titré « Persécutions en Alsace » !

En conclusion de son article le 28 avril, *Le Figaro* écrivit de son côté : « Faut-il voir dans cette décision des juges de Leipzig une timide protestation de la vieille Allemagne raisonneuse et éprise des distinguo philosophiques contre la brutalité du fait accompli ? ». Pour *L'Univers* (1er mai), l'arrêt du tribunal de Leipzig était « curieux, mais il n'a à la vérité aucun intérêt pratique et ne changera rien à l'état présent des choses », à savoir que l'Alsace-Lorraine ne bénéficiait d'aucune réelle autonomie au sein du Reich et était soumise au bon vouloir des princes allemands.

Quant à *La France* du 30 avril, on put y lire, dans un long article :

> « La sentence des juges de Leipzig démontre une fois de plus que l'unité allemande n'existe pas, et que le système féodal est toujours la loi fondamentale de l'Empire. Le roi de Prusse n'est pas l'empereur des Allemands, il n'est que le suzerain des autres souverains de la Confédération, une sorte de protecteur ou de général en chef, n'ayant d'autres droits que ceux qui lui sont délégués. Ses pouvoirs, conférés par l'élection, pourraient donc lui être retirés, ce qui ne manquerait pas d'arriver en cas de défaite. […] S'il [le chancelier Bismarck] avait été moins respectueux du droit des princes et plus soucieux de celui des peuples, l'Allemagne serait unifiée aujourd'hui. Il n'y aurait plus ni Prusse, ni Bavière, Frédéric III serait l'empereur des Allemands, et aucun tribunal ne contesterait sa souveraineté ».

Cette « affaire de Bietlenheim » était donc devenue pour ce journal l'occasion de démontrer une infériorité politique de l'Allemagne, soulignant « qu'on ne peut nier que nous [la France] ne soyons la nation la mieux unifiée de l'Europe, c'est même ce qui rend impossible le démembrement de la France »… Une « impossibilité » toute relative, étant donné que l'Alsace et une grande partie de la Moselle avaient pourtant été détachées du pays en 1871 !

Frédéric Guillaume devint empereur en 1888 sous le nom de Frédéric III (gravure d'époque).

D'autres cas analogues antérieurs

Comme mentionné plus haut, la raison de la médiatisation importante de cette affaire fut certainement que la personne poursuivie était un « policier », c'est-à-dire un fonctionnaire assermenté. Pourtant, ces poursuites n'auraient jamais dû avoir lieu : plusieurs années auparavant en effet, le *Reichsgericht* de Leipzig avait déjà confirmé par deux fois que la famille impériale allemande n'était pas souveraine du *Reichsland* et donc qu'une insulte par un Alsacien-Lorrain envers un de ses membres ne pouvait pas être considérée comme un crime de lèse-majesté.

Ainsi, fin mai 1874, on avait pu lire dans la *Neue Mülhauser Zeitung* :

« Le tribunal supérieur du commerce [sic], séant à Leipzig, vient de casser une affaire jugée en Alsace. Il s'agissait, dans l'espèce, de savoir si la famille royale de Prusse doit être regardée comme la famille du souverain d'Alsace-Lorraine, dans le sens de l'art. 97 du Code pénal de l'empire.
Un Alsacien avait insulté, par paroles un prince prussien et avait été pour ce fait puni judiciairement.
Le tribunal supérieur a jugé que cette qualification "Famille du souverain régnant" doit être prise dans le sens historique, c'est-à-dire qu'elle devait être appliquée seulement aux familles souveraines dans chaque pays, par droit d'hérédité. Mais, quoique empereur d'Allemagne, soit le véritable souverain d'Alsace-Lorraine, il n'est pas exact de considérer les princes de sa maison comme appartenant à la famille souveraine d'Alsace-Lorraine ».

De plus, pour que la plainte soit recevable, il aurait fallu que celle-ci soit déposée directement par l'offensé, ce qui n'avait pas été le cas.

Nous n'avons pas retrouvé plus de détails sur cette affaire qui ressemble énormément à celle de Christian Knittel, jugée 13 ans auparavant.

En 1884, un nouveau cas analogue se présenta. Le 3 février, l'abbé Alphonse Gruss (1852-1933), alors vicaire à l'église Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, rédacteur au *Volksfreund*, un journal catholique très lu dans les campagnes, comparut devant le tribunal de Strasbourg, accusé d'offenses contre l'empereur d'Allemagne et le prince impérial. Ces offenses étaient contenues dans un article paru dans le n°49 de l'année 1883 du *Volksfreund*, dans lequel Gruss avait parlé en termes désagréables du voyage du prince impérial en Espagne et des cadeaux faits par l'empereur au roi d'Espagne. L'abbé Gruss s'était chargé lui-même de sa défense et le ministère public avait requis 3 mois de prison. Relaxé pour les injures envers le Kaiser, Alphonse Gruss fut cependant condamné à six semaines de détention dans une forteresse (*Festungshaft*, prison militaire de haute sécurité).

Portrait de l'abbé Alphonse Gruss publié dans l'*Odilienkalender* de 1934, datant vraisemblablement de sa nomination comme chanoine honoraire en 1922.

Comme le releva la presse alsacienne et française à l'annonce de cette condamnation, le tribunal de Strasbourg contredisait ce faisant la doctrine du *Reichsgericht* énoncée lors du jugement de 1874. Dans ses attendus de 1884, le tribunal de Strasbourg avait en effet écrit :

> « Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse, étant souverain de l'Alsace-Lorraine, les membres de la famille royale de Prusse sont à considérer comme membres de la maison souveraine d'Alsace-Lorraine et par conséquent les poursuites peuvent être intentées sans plainte de l'offensé ».

Commentaire paru dans le numéro de février 1884 de *La Revue Alsacienne* :

> « Cette assertion est absolument contraire aux stipulations qui ont réglé la situation de l'Alsace-Lorraine sous la domination allemande : les départements arrachés à la France sont un pays d'Empire, appartenant à l'ensemble de l'empire d'Allemagne et non à un état particulier. Aussi est-il à espérer que la Cour suprême, fidèle à sa doctrine, cassera le jugement du tribunal de Strasbourg, qui a l'étrange prétention d'annexer l'Alsace-Lorraine à la Prusse par voie correctionnelle ».

Si dans le cas de Christian Knittel, c'est le ministère public qui avait fait appel du jugement du tribunal de Strasbourg, car défavorable à l'Empire, dans celui de l'abbé Gruss, c'est lui-même, le

condamné, qui fit appel devant le *Reichsgericht*. Alphonse Gruss y argumenta que la situation juridique particulière de l'Alsace-Lorraine n'était en rien comparable à celle des autres États allemands, Guillaume Ier alors sur le trône impérial étant constitutionnellement le chef de l'Empire et non le prince régnant de cette « terre d'Empire », qui n'était pas un pays confédéré comme l'étaient ces autres États.

Cette argumentation, reflétant le jugement précédent de 1874, fut acceptée par la Cour de cassation de Leipzig, qui annula le 17 avril 1884 le jugement de Strasbourg qui avait condamné l'abbé Gruss. Dans son arrêt, le *Reichsgericht* confirma une nouvelle fois que le Kaiser n'était nullement « prince régnant » en Alsace-Lorraine, dans le sens juridique allemand du mot (*Landesherr*).

Les attendus et la conclusion de la cour de cassation de Leipzig furent les suivants :

> « Considérant que la France a, par l'art. 1er de la Paix préliminaire du 26 février 1871, cédé à l'empire d'Allemagne les territoires qui forment aujourd'hui le *Reichsland*, c'est-à-dire l'Alsace-Lorraine ;
> Considérant que la loi fondamentale n'a pas cédé à l'Empereur le pouvoir suprême et la souveraineté en Alsace-Lorraine, mais seulement leur exercice ;
> Considérant que l'Empereur exerce ces droits non pas comme prince souverain à l'instar de ce qu'il fait en Prusse, en sa qualité de roi, mais bien qu'il le fait en sa qualité de détenteur de la présidence suprême de la Confédération ;
> Considérant qu'il ne peut pas y avoir de prince régnant en Alsace-Lorraine, attendu que la souveraineté y appartient à l'Empire ;
> La cour suprême déclare qu'il ne saurait y avoir des poursuites d'office en Alsace-Lorraine, pour offenses envers un membre de la famille royale de Prusse ;
> Qu'il a été mal jugé, attendu que le prince offensé n'a pas demandé des poursuites, et que l'abbé Gruss doit être renvoyé indemne et libre de toutes charges en vertu de l'alinéa 2 de l'article 259 ».

Un journal berlinois écrivit alors : « Un journal clérical de Strasbourg, condamné pour injures envers le prince impérial d'Allemagne, vient d'être acquitté en appel par le tribunal suprême qui dénie à l'empereur et à sa famille le droit de souveraineté personnelle en Alsace-Lorraine. Ce jugement a produit une assez vive émotion » (à Berlin).

Selon le vieux principe, hérité des Romains, qu'une chose jugée ne peut plus être rejugée sur le même objet du litige[1], Christian Knittel n'aurait donc pas dû être poursuivi pour « insultes envers la maison souveraine d'Alsace-Lorraine », ce chef d'accusation ayant déjà été considéré comme non recevable en 1874 et 1884. Si le ministère public n'avait ainsi pas été débouté en avril 1888, Christian Knittel aurait été condamné à un emprisonnement en forteresse, et non à de la prison simple, et ce à 75 ans !

Être francophile, un crime en Alsace-Lorraine annexée

Tout au long du presque demi-siècle d'annexion de l'Alsace-Moselle au *Reich*, les Allemands furent toujours prompts à poursuivre en justice tous les habitants qui contestaient, d'une façon ou d'une autre, même simplement en paroles, leur allégeance à l'empire allemand. Les cas les plus célèbres sont ceux des caricaturistes Jean-Jacques Waltz (dit Hansi) et Henri Zislin, condamnés à plusieurs reprises à des amendes et même à de la prison pour leurs écrits ou leurs dessins, jugés irrespectueux ou injurieux. Mais d'autres Alsaciens-Lorrains, journalistes, élus locaux, religieux ou simples citoyens, de toutes conditions et de tous âges, furent aussi régulièrement poursuivis et condamnés.

Ainsi, peu de temps après l'annexion de 1871, une femme de Sarreguemines vit passer un officier

[1] *Res judicata pro veritate habetur* : « La chose jugée est tenue pour la vérité ».

allemand à cheval. Le cavalier se mouchant dans ses doigts, la dame s'écria : « Ils nous ont pris cinq milliards[1] et ils n'ont pas même de quoi s'acheter un mouchoir ! ». » Elle fut conduite en prison et condamnée à payer cinq thalers d'amende.[2]

Autre exemple parmi d'innombrables cas, début 1912, le bijoutier strasbourgeois Jean-Baptiste Vetter, annonça en vitrine de sa boutique du 61 de la rue des Grandes-Arcades (*Gewerbslauben*) que le magasin déménageait à partir du 15 mars au 9 rue du Dôme (*Münstergasse*). Mais il eut le tort de mettre deux affichettes, l'une en allemand et l'autre en français, avec sur cette dernière ces simples mots : « À partir du 15 mars, rue du Dôme, 9 ». La police lui dressa une contravention pour avoir enfreint un arrêté préfectoral du 18 août 1906 prescrivant de soumettre aux autorités toute inscription apparente rédigée dans une langue étrangère. Vetter fit appel de cette contravention, mais la Cour d'appel de Colmar, jugeant que « les inscriptions françaises sont de nature à créer dans le pays un mouvement de sympathie envers la France et un sentiment d'aversion contre l'Allemagne », lui infligea une amende de 4 marks [environ 21 €] ou deux jours de prison, plus les frais ».

Plus tard, au tout début de la Grande Guerre, Jean-Baptiste Vetter, francophile affirmé, fut expulsé d'Alsace en raison de ses sentiments anti-allemands, suite à un ordre du gouvernement militaire du 2 août 1914, envoyé dans le Mecklembourg, à l'est de l'Allemagne, et condamné à 504 jours de prison et 1 070 jours d'exil.

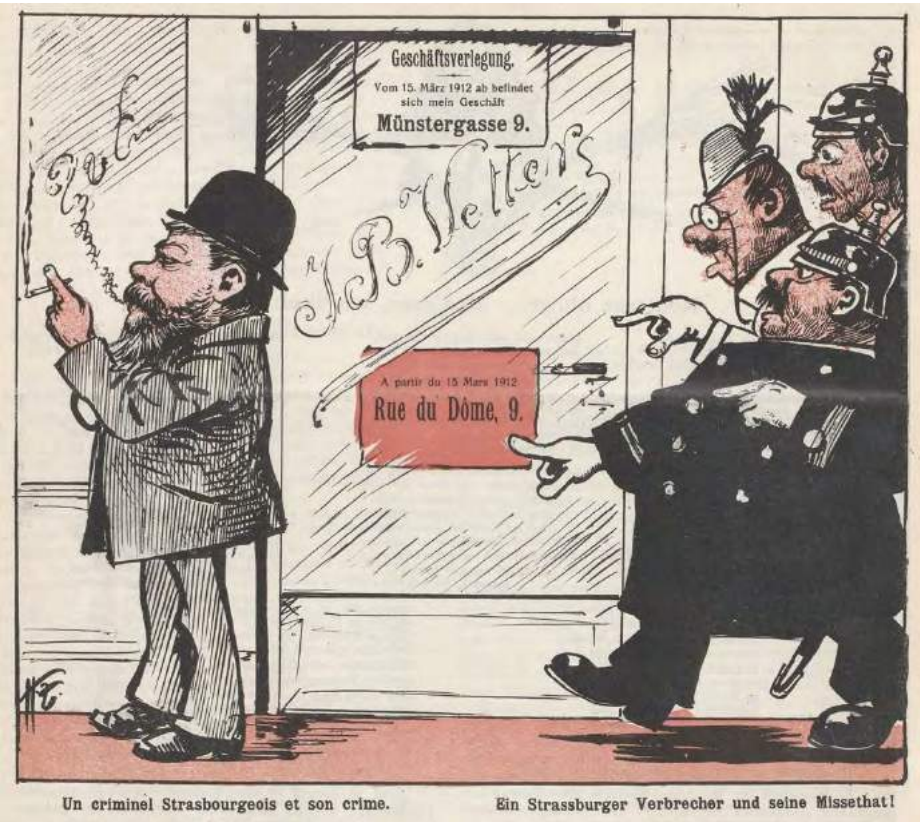

Dessin satirique d'Henri Zislin paru dans le numéro du 2 mars 1912 de sa revue *Dur's Elsass*, se moquant de la condamnation du bijoutier strasbourgeois Jean-Baptiste Vetter pour avoir mis une affichette avec deux lignes en français sur sa vitrine.

De telles condamnations - beaucoup étant encore plus sévères - furent bien plus nombreuses après le début de la guerre en août 1914. Les publications « patriotiques » (presse française, ouvrages français sur le « joug » allemand en Alsace-Lorraine…) ne se privèrent pas d'en faire état, avec la difficulté aujourd'hui de faire le tri entre les cas réels et ceux peut-être exagérés, voire inventés :

[1] L'indemnité de guerre que la France avait dû payer à l'empire allemand après la défaite de 1871.
[2] Soit environ 116 € actuels. L'anecdote est racontée par Joseph Delabays dans *Qu'elle vive ! l'Alsace française, 1870-1914 : impressions d'un neutre*, Jouve et Cie édit., Paris, 1917.

- Sœur Ludwina et Sœur Emerentia, religieuses à Guebwiller, six mois de prison chacune pour avoir manifesté d'une façon continuelle des sentiments hostiles à l'Allemagne ;
- Jean André, ouvrier à Mulhouse, une semaine de prison pour avoir crié dans une auberge, étant ivre : « Vive la France ! » ;
- Charles Bauer, tapissier, de Schiltigheim, artificier dans les ateliers militaires, un an de prison pour s'être exprimé d'une manière désobligeante envers les Allemands, avoir déclaré ses sympathies pour la France et répandu des bruits défavorables sur les opérations de guerre (son fils était soldat français et lui-même était un ancien zouave) ;
- Jean-Baptiste Georges, paysan, deux ans de prison pour avoir crié : « Mon cœur est français et j'en suis fier » et pour avoir appelé « canaille » le curé de son village, qui avait demandé dans son sermon que l'on priât pour la patrie allemande ;
- Grillinger, maître charpentier à Truchtersheim, vingt mois de prison pour n'avoir pas cessé de répandre de graves injures contre l'Allemagne et surtout contre l'empereur, « qui fait massacrer les jeunes gens et qui fait annoncer des victoires quand il a besoin d'argent ». L'accusé avait aussi écrit des pamphlets contre l'empereur et sur les atrocités des soldats prussiens en Belgique et dans les Vosges. En outre, il avait gardé son revolver en disant qu'il tirerait sur les Allemands si les Français revenaient ;
- Mlle Humbert, fille du maire de La Broque, quatorze jours de prison pour avoir parlé le français d'une manière provocante en présence de soldats allemands ;

Anecdote authentique ou légende construite par la propagande française ? L'image de trois Alsaciennes en robes bleue, blanche et rouge se promenant côte à côte pour former le drapeau français, geste de résistance passive, a été largement diffusée dans l'imagerie populaire, en carte postale, gravure ou pour illustrer la partition d'une chanson patriotique (coll. M. Knittel).

- L'abbé Kaspar, de Natzwiller, condamné à six semaines de forteresse pour avoir opposé en chaire le sort de la cathédrale de Reims, bombardée par les Allemands, et celui de la cathédrale de Strasbourg, laissée intacte par Louis XIV lorsqu'il prit Strasbourg (en 1681) ;
- L'abbé Moreau, curé de La Vancelle, près de Châtenois, un an et six mois de prison pour manifestations répétées de sentiments anti-allemands. Deux chefs d'accusation avaient été retenus : discours tendancieux à l'église et le cri de « Vive la France ! » à la réunion du conseil de fabrique ;
- Anna Nibert, modiste à Mulhouse, une semaine de prison pour avoir ouvertement parlé français dans le tramway ;
- Gustave Rhein, rentier à Schiltigheim, quatre mois de prison pour avoir chanté la Marseillaise devant la maison du général Falkenhausen ;
- Albert Siebold, à Brunstatt, trois mois de prison pour avoir crié dans la rue : « Cochons de Schwobes ! » ;
- Stoessel, secrétaire à Altkirch, six mois de prison pour avoir écrit que tous les soldats alsaciens étaient envoyés en Russie, mais qu'auparavant on leur retirait leurs armes et leurs munitions, en ajoutant qu'il y avait déjà eu parmi eux des révoltés et pour avoir été trouvé porteur d'une copie faite par lui d'une parodie du Notre Père, offensante pour le Kaiser ;
- J.-B. Staub, vigneron à Ammerschwihr, trois mois de prison pour avoir chanté dans la rue une chanson française et avoir dit ensuite : « Ce ne sont pas les Français qui ont déchaîné la guerre, mais c'est le voyou de Berlin, oui, le voyou qui habite Berlin ! » ;
- Zeller, coiffeur à Haguenau, mis en état d'arrestation pour avoir manifesté sa joie lors de la reprise des forts de Vaux et de Douaumont par les troupes françaises.[1]

Au total, durant la Grande Guerre, 4 500 Alsaciens et Lorrains ressortissants de l'empire allemand auraient été incarcérés dans les prisons allemandes.[2]

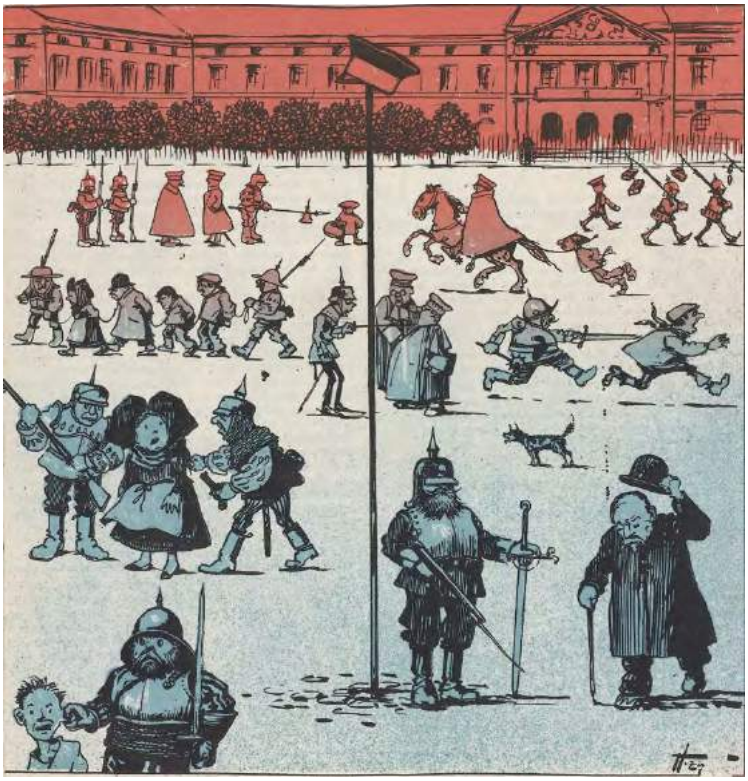

Dessin satirique d'Henri Zislin paru dans le numéro du 6 décembre 1913 de *Dur's Elsass*, dénonçant la pression policière allemande dans le *Reichsland*, « comme au Moyen Âge ».

[1] Exemples tirés du livre d'Eugène Florent-Matter, *Les Alsaciens-Lorrains contre l'Allemagne* (éditions Berger-Levrault, Paris, 1918), qui en liste de très nombreux de la page 124 à la page 142. Consultable sur la version en ligne de la Bibliothèque Nationale de France : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5778541r?rk=21459;2

[2] Voir l'article de Gérald Sawicki cité plus haut, p. 5 note 1.

Où habitait Christian Knittel ?

On peut supposer que Christian Knittel, *d'Schàn* (« le Christian » en alsacien), devint un véritable héros local après sa victoire en cassation, même si cela dut être pour lui une épreuve, vu son âge.

Si la famille Knittel se développa à Bietlenheim sur plusieurs générations, ce n'est pas par la descendance directe de Christian, mais surtout par celle d'un de ses frères, le tisserand Jacques Knittel (1811-1879). Christian n'eut en effet de son côté que deux enfants, des garçons, de sa femme Christine Schley, qu'il avait épousée en février 1841.

Le premier fils, prénommé également Chrétien (Christian), était né hors mariage en octobre 1836 à Geudertheim, mais Christian l'avait reconnu dès la naissance. Chrétien devint tailleur à Bietlenheim dans les années 1850-1860, habitant encore chez ses parents, mais nous perdons ensuite sa trace : il ne se maria pas à Bietlenheim (ni à Geudertheim) et en 1880 (premier recensement après la guerre de 1870-1871), il n'habitait plus Bietlenheim.

Le second fils de Christian, prénommé Geoffroi, naquit le 12 août 1841 à Bietlenheim. Devenu cordonnier, il épousa en 1864 à Bietlenheim Salomé Vix de Kurtzenhouse, d'où une descendance Knittel ailleurs dans le Bas-Rhin. Il est décédé en 1900.

Lorsque Christian Knittel fut poursuivi pour ses injures envers le Kronprinz en 1887, il était déjà veuf depuis plusieurs années, Christine Schley étant décédée en avril 1881. Lui-même vécut encore longtemps, décédant à Bietlenheim dans sa 83e année, le 18 janvier 1896. Il n'était plus *Nachtwächter* depuis au moins 1892, la fonction étant à cette date exercée par son neveu Georges Knittel, né en 1838, cultivateur et barbier, fils de son frère le tisserand Jacques Knittel.

Grâce aux recensements faits au 19e siècle (de 1819 à 1885), nous savons où se situait la maison habitée par Christian Knittel, propriété où sa branche familiale resta installée durant plusieurs générations. Une continuité telle que la maison est connue par les habitants de Bietlenheim les plus anciens sous le *Hofname* (surnom de ferme) de *'s Knittel's* (« chez les Knittel »). Située 7 rue Principale (autrefois « rue de Weyersheim »), elle est aujourd'hui la propriété de Raymond Henches, surnommé *d'Knittel Raymond* d'après ce *Hofname*. La ferme originelle à colombages a été malheureusement entièrement détruite par un incendie vers 1980, et il ne semble pas en exister de photographie ancienne.

La propriété *'s Knittel's*, 7 rue principale, emplacement de la maison familiale de Christian Knittel.

En 1819, Thibaud Knittel, le père de Christian, y habitait déjà, avec sa femme Catherine Conrad et 7 enfants (6 garçons et 1 fille), soit 9 personnes au total dans le foyer. Mais il ne faut pas exclure que la propriété était aussi occupée par des parents proches, ce premier recensement ne listant que les foyers et pas les maisons.

Les recensements quinquennaux conservés suivants (sept de 1836 à 1866) sont par contre plus précis. Grâce à eux, nous apprenons en effet qu'en 1836, la propriété était occupée par le couple Thibaud Knittel / Catherine Conrad et 6 enfants, mais aussi par Jean Henches, vacher, sa femme Marguerite Conrad et trois enfants, ainsi que par Salomé Knittel, veuve Conrad et sa fille majeure non mariée, également prénommée Salomé. 15 personnes au total ! Salomé Knittel, veuve Conrad, était la sœur de Thibaud et Marguerite Conrad, épouse Henches, était la sœur de Catherine, la femme de Thibaud. Les trois couples de la maison étaient donc des beaux-frères et belles-sœurs. Il semble que cette maison ait été originellement une propriété Conrad, celle-là même où Lorenz Knittel, le père de Thibaud et de Salomé, était décédé en janvier 1795 (voir plus haut, p. 7 § 3).

En 1841, la maison était toujours occupée par les foyers Knittel/Conrad et Henches/Conrad, soit 11 personnes au total (Salomé Conrad et sa fille n'étaient plus là). En 1846 apparaît, en plus de ces deux couples, celui de « notre » Christian Knittel, alors tisserand, et de Christine Schley, ainsi que leurs deux enfants. 11 personnes toujours sur la propriété, des enfants des deux autres couples étant partis.

La propriété comptait-elle plusieurs maisons qui y étaient construites, comptées séparément en 1851 ? Ou bien une habitation supplémentaire y avait-elle été édifiée ? Car cette année-là on retrouve deux maisons recensées séparément. Dans la première habitaient trois couples et leurs enfants : Jean Henches et Marguerite Conrad ; Thibaud Knittel et Catherine Conrad ; plus dorénavant le tailleur et épicier Thibaud Knittel (fils des précédents et donc frère de Christian) et Dorothée Wettling. Dans la seconde habitaient Christian Knittel, sa femme Christine Schley et leurs deux fils.

Ce comptage séparé au sein d'une propriété qui reste unique semble confirmé par le recensement de 1856. Celui-ci regroupe en effet à cette date trois « maisons » différentes : la famille Henches/Conrad (avec en plus leur fils Jean marié à Marie Hammer) ; la famille Knittel/Conrad (incluant le couple Christian Knittel / Christine Schley) ; la famille Knittel/Wettling (avec de nombreux enfants). En 1861, le couple Knittel/Wettling n'habitait plus là, et les trois maisons/foyers sur la propriété étaient ceux de Jean Henches / Marie Hammer, Christian Knittel / Christine Schley et celui du vieux Thibaud Knittel (89 ans) et de sa femme Christine Schley (79 ans). En 1866 (Thibaud était décédé en 1862), trois foyers/maisons de nouveau : Jean Henches / Marie Hammer ; Christian Knittel / Christine Schley ; Geoffroi Knittel (fils de Christian), cordonnier / Salomé Vix.

Le premier recensement après l'annexion de l'Alsace-Moselle en 1871 est celui de 1880. La maison alors numérotée *8 Weyersheimer Strasse* était occupée par le foyer (n°9) de Geoffroi Knittel, cultivateur, et Salomé Vix (avec juste leur fils Georges) et par le foyer (n°10) de Christian Knittel, *Nachtwächter*, et Christine Schley, vivant seuls.

Le recensement suivant, en 1885, ne compte plus qu'un seul foyer au sens strict, Christine Schley étant décédée en septembre 1881 : formaient alors ce foyer Geoffroi Knittel, agriculteur, son épouse Salomé née Vix, leur fils Georges et Christian Knittel, devenu veuf, indiqué comme étant *Nachtwächter* (garde de nuit) et *Gemeindediener* (employé communal).

La maison passa ensuite selon toute vraisemblance à Georges (le fils de Geoffroi), qui était né en 1869 et épousa en 1895 Eve Heitz de Bietlenheim, puis plus tard aux parents de Raymond Henches, l'actuel propriétaire.

Les *Nachtwächter* de Bietlenheim

« *Der Nachtwächter* » (Le garde de nuit). Tableau du peintre allemand Carl Spitzweg (1808-1885) reproduit sur une carte postale du début du 20e siècle (coll. M. Knittel).

Les gardes de nuit, présents même dans les petites communes

Aujourd'hui, Bietlenheim compte environ 300 habitants, une population modeste qui reflète celle qui fut la sienne au 19e siècle : 171 habitants en 1819, 160 en 1836, 148 en 1841, 151 en 1846, 161 en 1851, 153 en 1856, 141 en 1861 et 147 en 1866, année où il y avait 28 maisons et 38 ménages. En 1880, il y avait 135 habitants (27 maisons, 32 ménages) et en 1885 140 habitants (27 maisons, 34 ménages).

Cette population connaissait plutôt une tendance à la baisse, les habitants quittant souvent le travail de la terre (occupation principale, même si d'autres métiers étaient pratiqués en parallèle : tisserand, cordonnier, tailleurs, épicier, aubergiste…) pour aller gagner leur vie « en ville », à Strasbourg ou dans les autres communes importantes des environs (Brumath, Bischwiller, Haguenau…).

Vu la taille du village, point donc de « policier » à Bietlenheim comme nous l'avons dit, ni même de « sergent de police » comme on en trouvait parfois dans certaines grosses communes. Comme expliqué, Christian Knittel était garde de nuit du village, fonction souvent combinée (comme celle de garde champêtre) à celle d'appariteur, l'employé communal chargé de faire connaître, aux quatre coins des villages, les proclamations officielles et autres informations importantes, manifestant sa présence avec une cloche, un tambour voire, dans certaines communes, avec une crécelle (*Ratsch*).

La mission d'un veilleur de nuit était de parcourir tout au long de la nuit les rues et les ruelles des villes et des villages afin de veiller au calme et à l'ordre. Avec un cor ou un clairon, il avertissait les habitants qui dormaient des incendies et de la présence d'éventuels rôdeurs et voleurs. Souvent, il était également chargé d'annoncer les heures, parfois sous la forme d'une chanson, plus pour montrer qu'il accomplissait son travail correctement que pour informer les habitants. Il avait le droit d'arrêter les personnes suspectes qui se déplaçaient la nuit, de les interroger et, si nécessaire, de les emprisonner.

Outre un cor ou une trompette, son équipement comprenait typiquement une hallebarde ou une pique, ainsi qu'une lanterne. La pique lui servait à se défendre contre les animaux errants ou les rôdeurs. Il était souvent accompagné d'un chien. Il portait en général un long manteau et un couvre-chef - chapeau large, gros bonnet ou casquette à rabats - pour se protéger du froid et des intempéries.

La fonction de veilleur et de « crieur des heures de la nuit » commençant à tomber en désuétude durant la Révolution, elle fut réinstaurée par un arrêté du préfet du Bas-Rhin, le 17 vendémiaire an XII (10 octobre 1803), qui stipulait dans son article XV :

> « Pour assurer aux communes rurales la vigilance qui doit garantir la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, il y aura […] un crieur des heures de la nuit ».

En 1904, à 81 ans, le dernier *Nachtwächter* de Schwindratzheim remit son ancienne tenue pour un photographe. Il avait exercé sa fonction jusqu'en 1873. Image extraite de la *Revue alsacienne illustrée* de juillet 1904.

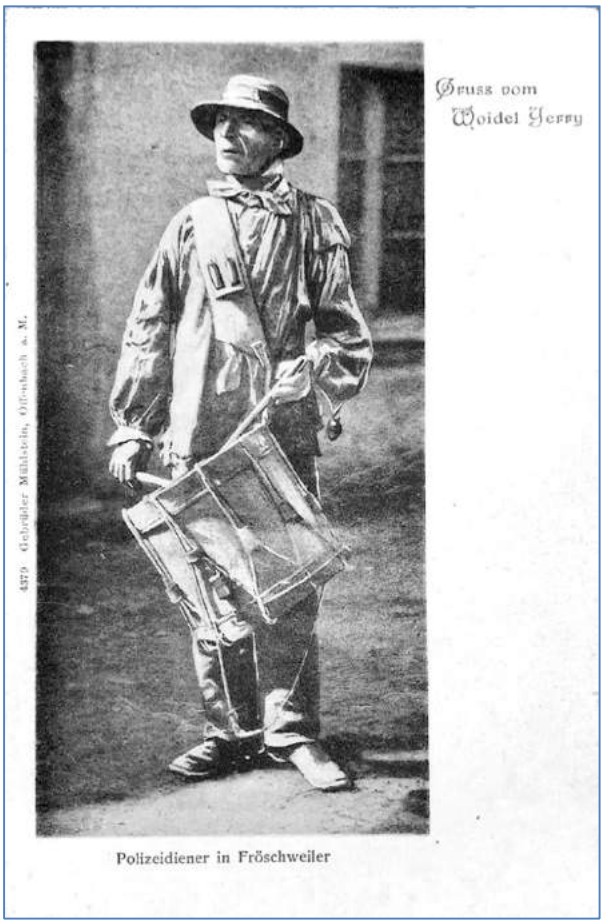

Carte postale des environs de 1900 montrant « Woidel Jerry », le *Polizeidiener* de Froeschwiller qui, en fonction à l'été 1870, avait alors annoncé avec son tambour la mobilisation générale.

Nachtwächter, une fonction un temps familiale à Bietlenheim

Les registres paroissiaux d'avant la Révolution, qui consignent les actes de baptême, de mariage et de décès, nous confirment qu'il existait déjà des *Nachtwächter* à Bietlenheim à cette époque, malgré la petite taille de la commune. Nous y avons par exemple retrouvé la mention de Johannes Bohn, célibataire, décédé à 58 ans le 18 janvier 1775 alors qu'il était *Wächter* (« garde »). Il était né en 1716 à Geudertheim, occasion ici pour rappeler que même si Bietlenheim et Geudertheim avaient chacun leur propre administration communale, ils formaient une même communauté humaine, avec une seule paroisse et des familles dont les membres pouvaient habiter indifféremment une commune ou l'autre.

Pour le 19e siècle, nous avons retrouvé une suite relativement complète des personnes ayant exercé la fonction de garde de nuit (qui s'est continuée un certain temps durant les premières années du 20e siècle). Le premier *Nachtwächter* que nous avons identifié pour ce siècle est Henry Gottié, décédé en mai 1829 à 65 ans alors qu'il était en fonction et également faiseur de bardeaux. Veuf de Catherine Schmitt, il était né à Oberbetschdorf. Son nom ne figurant pas dans le recensement de 1819, on peut en déduire qu'il n'habitait pas encore Bietlenheim et n'y était donc pas encore garde de nuit.

Par les recensements de 1836 et 1841, on découvre que le poste était alors occupé par Thibaud Hamm, célibataire. Né en mars 1787 à Geudertheim, il y est décédé en juin 1854, indiqué alors comme étant journalier.

Il fut remplacé comme *Nachtwächter* au plus tard en 1846 par Jean Wettling, qui exerce encore la fonction au moins en 1847. Né en juin 1779 à Kutzenhausen, marié à Marie Madeleine Sturm (en 1800) puis à Anne Marie Bastian (en 1811), il est décédé à Bietlenheim en juin 1849 à 70 ans, alors qu'il était encore en fonction. À noter qu'il était le beau-père de Thibaud Knittel fils (frère de notre Christian), qui avait épousé sa fille Dorothée Wettling.

Dans le recensement de 1851, c'est Jean Henches, époux de Marguerite Conrad (belle-sœur de Christian), qui est mentionné comme garde de nuit. Vacher en 1836 (*Kühhirt*, gardien du troupeau communal des vaches), il est aussi mentionné comme pêcheur en 1851. Né en mars 1787 à Bietlenheim, il y mourut à 84 ans en août 1871, toujours en fonction. C'est vraisemblablement à son décès que Christian Knittel prit sa suite, la fonction restant donc plus ou moins dans la même famille, par alliance, depuis les années 1840, à partir de Jean Wettling. Comme indiqué plus haut, c'est Georges Knittel (1838-1911), époux d'Ève Becker, neveu de Christian, qui prit la suite de ce dernier, étant indiqué comme *Nachtwächter* en 1892. Son acte de décès en 1911 le mentionne cependant juste comme agriculteur.

Il faut souligner ici qu'en parallèle d'un garde de nuit, Bietlenheim avait aussi un autre employé communal, dont la fonction s'exerçait plutôt le jour. Malgré la petite taille de la commune, il y avait en effet également un garde champêtre, métier qu'exerça entre autres dans les années 1840 Thibaud Knittel, le père de Christian, comme nous l'avons dit plus haut. Les recensements de 1856, 1861 et 1866 indiquent que c'est Chrétien Haerrig qui exerçait la fonction à ces dates. Avant Thibaud Knittel, Jean-Georges Heitz, décédé en septembre 1831 à 67 ans, époux d'Anne Meissner, fut également garde champêtre.

Un corps de garde à Bietlenheim !

Cette incursion dans l'histoire des gardes de nuit de Bietlenheim ne serait pas complète sans la mention de l'existence dans la commune d'un corps de garde, comme il y en avait dans de nombreux villages et villes, et notamment à Geudertheim dès le 17e siècle, corps de garde qui servait entre autres de local de veille pour le *Nachtwächter*. Ce corps de garde de Geudertheim (*d'Wàcht*), situé dans le virage de la rue principale vers Hoerdt, face au restaurant « Au Cygne », comprenait au 19e siècle une salle de prison, un garage pour la pompe à incendie et une remise pour le matériel communal. Le bâtiment originel étant « totalement délabré » en 1859, il fut alors reconstruit. Il abrita un moment un local pour la collecte du lait et sert encore de nos jours de garage pour le matériel des pompiers de Geudertheim.

La présence à Bietlenheim d'un corps de garde est attestée par l'acte de décès, en mai 1829, du garde de nuit Henry Gottié, qui précise qu'il est mort à son domicile « au corps de garde ». Sa femme Catherine Schmitt disparue avant lui n'étant pas décédée à Bietlenheim, Henry Gottié ne vivait néanmoins peut-être pas seul dans le (petit, a priori) logement de ce corps de garde, car son

fils également prénommé Henry et de même faiseur de bardeaux, âgé de 29 ans, qui vint déclarer le décès de son père, habitait aussi Bietlenheim. Ce fils n'est plus présent dans la commune en 1836.

Ce corps de garde existait peut-être encore en 1836 : le recensement de cette année-là distingue en effet, tout à la fin, deux « foyers » à part dans la liste des maisons, listées rue par rue et foyer par foyer, tous numérotés (une numérotation pour les maisons, une autre pour les foyers, une maison pouvant comporter plusieurs foyers). Le premier de ces foyers est celui de l'instituteur Martin Lorenz, époux de Régine Bohnert, avec quatre enfants[1]. Le second « foyer » isolé, non numéroté, est juste formé par « Thibaud Hamm, garde de nuit, 49 ans ». Dernier nom listé à la fin du recensement de 1836 (ce qui n'est plus le cas à partir de 1841), cela peut soit signifier que le corps de garde existait encore à cette date et qu'il y habitait, soit que le corps de garde n'existait plus, détruit entre 1829 et 1836, et que le *Nachtwächter* était alors logé dans le bâtiment de l'école, comme l'instituteur et sa famille.

Où se situait ce corps de garde ? La réponse se trouve sur le plus ancien plan cadastral de Bietlenheim, réalisé en 1820. On y voit un minuscule bâtiment en plein milieu de l'angle droit que fait la rue principale, face à la mairie-école. Vu sa taille et son emplacement, la probabilité est très forte qu'il s'agisse du corps de garde. Une recherche aux archives départementales de Strasbourg devrait permettre de le confirmer.

Dans les recensements passé la date de 1841, les gardes de nuit ne sont plus des célibataires ou des veufs âgés susceptibles de loger seuls dans un petit bâtiment : ils habitent tous en famille, dans leurs maisons personnelles, confirmant peut-être une destruction à cette époque du corps de garde, devenu vétuste à l'instar de celui de Geudertheim, qui fut lui par contre reconstruit.

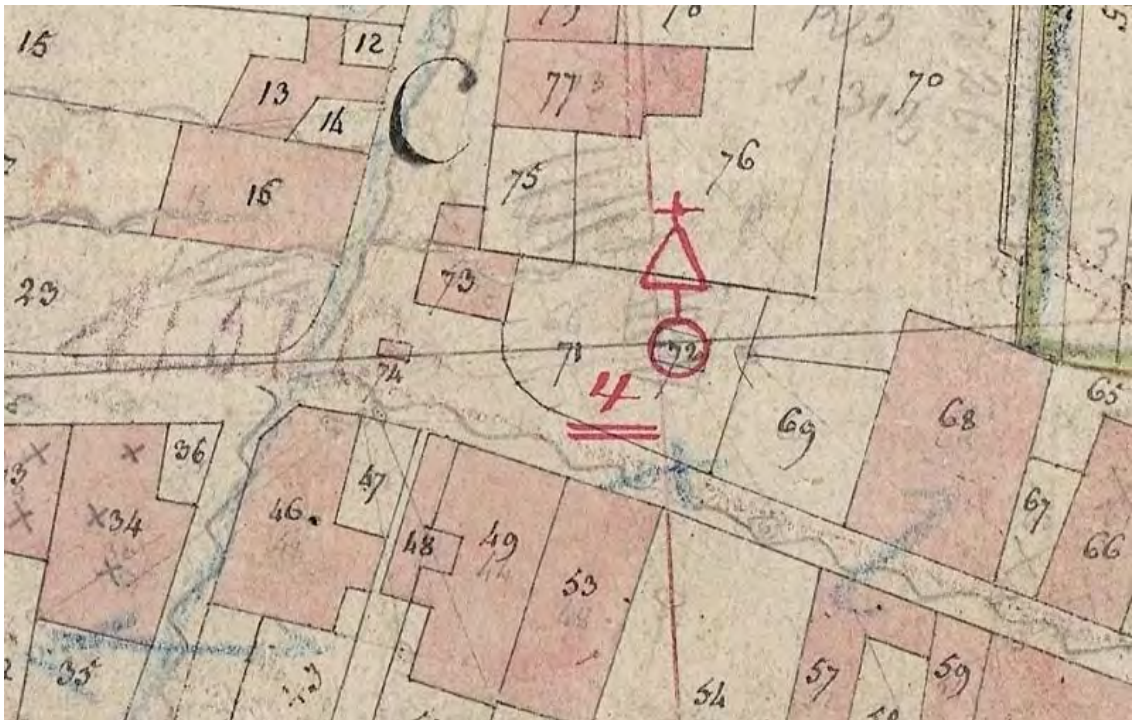

Extrait du plan cadastral de Bietlenheim de 1820 (Arch. Dép. du Bas-Rhin). Le bâtiment correspondant à la parcelle n°73 est l'école. En plein milieu du virage se trouve un petit bâtiment, parcelle n°74 : il s'agit selon toute vraisemblance du corps de garde, idéalement placé en plein centre de la commune.

[1] Né à Geudertheim en 1802 où il est mort en 1860, Martin Lorenz fut instituteur durant 8 ans à Bietlenheim. Également musicien, il est connu pour avoir été un imagier-peintre de talent, dessinant des souvenirs de baptême et de communion, enluminant des numéros de tirage au sort du service militaire, etc. Voir notre ouvrage *Geudertheim, la Mémoire du Passé*, 1987, pp. 332-334.

Illustration du dos de couverture :
borne ancienne de la commune de Bietlenheim. Dessin de Ludwig Schoenhaupt, in *Wappenbuch der Gemeinden des Elsass: nebst Darstellung der Bannsteine, mit statistischen Notizen für jede Gemeinde*, Strasbourg, Noiriel, 1900.

Bietlenheim